## Compte rendu de la réunion tenue à la salle du Club optimiste de Sainte-Sophie

le 6 décembre 2007

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot C.P. 42008, succ. Saint-Louis Québec (Québec) G1W 4Y3

(Version pour approbation)

## **TABLE DES MATIÈRES**

1.	ACC	UEIL DES PARTICIPANTS1
2.	ADO	PTION DE L'ORDRE DU JOUR1
3.	ADO	PTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2007 1
4.	RAP	PORT D'ACTIVITÉS2
4	1.1	Pré-consultation sur le projet de développement
4	1.2	Registre des plaintes
4	1.3	Suivi des actions sur les goélands
4	1.4	Qualité de l'air : réponse du MDDEP au Comité
4	1.5	Activités de communication (site web)6
5.	DEM	IANDES DE MODIFICATION DU DÉCRET D'AUTORISATION9
5	5.1	Arrêt du suivi de la qualité de l'air9
5	5.2	Modification du point de rejet des eaux usées
6.	COM	MITÉ TECHNIQUE AGRICOLE : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET ENTENTE . 12
7.	DIVE	ERS
7	7.1	Nouveautés techniques
8.	PRO	CHAINE RÉUNION
<u>Lis</u>	te des	s annexes (Les annexes sont présentées dans un document joint)
	nexe 1	p
	nexe 2 nexe 3	,
		Lettre envoyée à M. Berthiaume par WM suite à l'obtention de la réponse
Anı	nexe 5	la qualité de l'air
	nexe 6	
	nexe 7 nexe 8	
	HEVE C	WM avec la MRC

### 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des Affaires publiques au Québec, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés. Il mentionne qu'il trouve désolant le peu de participation malgré le nombre de confirmations qu'il a reçues. Il souligne qu'il s'agit de la dernière réunion pour l'année 2007 et qu'étant donné la longueur de l'ordre du jour, il faudra de la rigueur afin de traiter tous les points.

M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Un participant propose d'ajouter un point sur les nouveautés techniques. Ce point sera traité dans la rubrique «Divers».

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'annexe 2.

# 3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2007

Le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2007 a été envoyé aux participants. Aucune modification n'est faite au compte rendu. Les commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Un participant mentionne qu'il n'a pas reçu le compte rendu de la dernière réunion.	M. Delisle répond que le document a été envoyé avec la convocation.
	M. Dussault ajoute que le document a été envoyé tôt et dans le délai requis de trente jours.

## 4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 4.1 Pré-consultation sur le projet de développement

M. Dussault souligne que pour le projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, tout un calendrier d'activités a été prévu dans le but d'effectuer la démarche de pré-consultation. Il mentionne que certaines activités ont d'ores et déjà été réalisées, dont l'annonce publique du projet par voie de communiqué de presse le 24 septembre 2007. Il ajoute que dans les jours suivants plusieurs moyens ont été déployés afin d'informer le plus grand nombre de gens concernés autant sur le projet que sur le processus de consultation lui-même. Plusieurs canaux de diffusion ont été utilisés pour transmettre l'information, soit par le biais des différents médias, par le bulletin EnviroExpress dans la municipalité de Sainte-Sophie, mais aussi dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines et dans les autres municipalités de la Rivière du Nord. De plus, il souligne qu'une journée portes ouvertes tenue le 30 septembre dernier a permis à plus de 200 personnes de la région de découvrir les installations WM et que plusieurs ont mentionné avoir fortement apprécié l'expérience.

Il poursuit en ajoutant qu'une première séance d'information générale sur le projet a eu lieu le 18 octobre 2007 à laquelle ont assisté une vingtaine de personnes. Il mentionne que le faible nombre de participants est décevant, malgré l'invitation personnelle envoyée à plus de 250 personnes intéressées de près ou de loin par le projet. La liste regroupe, entre autres, l'ensemble des personnes ayant assisté aux audiences publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en 2003.

Il indique qu'une deuxième activité de consultation a eu lieu le 15 novembre 2007, cette fois sous la forme d'atelier de travail en petit groupe, sur les besoins et technologies. Puis, il souligne qu'un deuxième atelier aura lieu le 13 décembre sur les impacts et mesures d'atténuation.

Il ajoute qu'une séance de rétro-action aura lieu au cours du mois de janvier afin de bonifier l'étude d'impact qui sera remise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) aux environs de février 2008.

M. Delisle ajoute que les documents remis lors de ces activités ont été distribués aux membres présents.

M. Dussault conclut en mentionnant qu'ils sont aussi disponibles sur le site Internet de WM.

### 4.2 Registre des plaintes

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires de WM, mentionne qu'il n'y a pas eu de plaintes depuis la dernière réunion et que, par conséquent, c'est le « Registre des plaintes » en date du 13 septembre qui a été remis aux participants à l'entrée lors de la signature des présences.

### 4.3 Suivi des actions sur les goélands

M. Simon Mercier, directeur des opérations du lieu d'enfouissement de WM à Sainte-Sophie, informe les membres du Comité à l'effet que le permis d'abattage sélectif octroyé par le Service canadien de la faune (SCF) est arrivé à échéance le 30 septembre dernier et, qu'à ce moment, malgré le retour des anciennes mesures d'effarouchement, les goélands sont revenus sur le site. Toutefois, une demande effectuée par WM auprès du SCF a permis de prolonger pour une période d'un mois le permis d'abattage sélectif, soit du 29 octobre au 30 novembre.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants ont été formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce une prolongation ponctuelle ou est- ce valable pour l'année au complet ?	M. Mercier répond que cette prolongation n'était valide que pour 2007, mais qu'il sera mentionné en conclusion du rapport remis par WM au Service canadien de la faune que les oiseaux reviennent lorsque l'abattage sélectif cesse.
Le permis fut valide pour combien de mois au total ?	D'avril à octobre 2007.
Est-ce que les oiseaux sont là présentement ?	Oui, sauf lors de tempête. Les mesures normales ont été remises en place, mais cela ne suffit pas.
	M. Brien ajoute que les oiseaux migrent généralement pendant l'hiver, mais que leur migration est reliée aux plans d'eaux. S'ils ne gèlent pas, les goélands demeurent dans la région.

Questions ou commentaires	Réponses
Comment cela ce passe-t-il à Saint-Hippolyte?  Un participant mentionne qu'il y a très peu de goélands étant donné que des mesures d'effarouchement ont été mises en place sur le lac, mais que certains citoyens se sont plaints de la migration vers le Lac Connelly.	M. Dussault souligne qu'un citoyen a effectué un bilan positif en ce qui a trait à la diminution de la présence des goélands au Lac L'Achigan.  Il ajoute qu'un autre citoyen a aussi appuyé ses dires en disant que très peu de goélands étaient observés et qu'il y avait eu une grande amélioration grâce aux différentes mesures mises en place.
Y a-t-il des dispositifs d'effarouchement au Lac Connelly ? Un participant répond que non.	M. Vincelette mentionne que dans le compte rendu de la dernière rencontre du Comité de vigilance, il est clairement mentionné qu'il y a eu une diminution de la présence des goélands dans tous les secteurs dont il est question.  M. Mercier ajoute que lors de dernière réunion du Comité consultatif agricole (CCA) aucune plainte n'a été formulée à cet effet. Mis à part «l'incident des fraises» au cours de l'été dans le secteur du Trait Carré, aucun autre événement n'a été souligné au Comité consultatif agricole concernant la présence des goélands.
Est-ce qu'il y a toujours un recouvrement sur le site le soir ? Y a-t-il des goélands pendant cette période ?	Oui, le recouvrement est toujours fait le soir. Non, il n'y a pas vraiment de goélands pendant cette période, car ils quittent pour la nuit.

# 4.4 Qualité de l'air : réponse du MDDEP au Comité

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie de WM, mentionne que la réponse du MDDEP concernant le suivi de la qualité de l'air survient à la suite d'une lettre envoyée par M. Yvon Berthiaume en tant que président du Comité de vigilance. (Annexe 3)

M. Lacombe, mentionne que M. Berthiaume a demandé d'obtenir des informations sur le suivi de la qualité de l'air effectué par le MDDEP au site de Sainte-Sophie. Cette démarche a été entreprise à la suite de certaines discussions, au printemps 2007, à propos de l'analyse et du suivi effectués par le MDDEP des rapports d'évaluation de la qualité l'air envoyés périodiquement par WM.

M. Lacombe mentionne que M. Berthiaume a reçu une lettre de WM transmettant les informations contenues dans la réponse du MDDEP. (Annexe 4) Il ajoute que le MDDEP a demandé à ce que cette lettre soit transmise aux membres du Comité. Il invite M. Berthiaume à lire le paragraphe pertinent au présent point.

### M. Berthiaume cite le paragraphe en question :

Suite à la transmission par Waste Management de toutes les informations demandées par le Ministère, il est justifié que le suivi peut être abandonné. À cet effet, WM a transmis dernièrement une demande de modification du décret #1068-2004 au MDDEP pour mettre fin au suivi. En attendant une décision du Ministère, la surveillance de la qualité de l'air doit être maintenue.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants ont été formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Peut-on amener des copies de la lettre à la réunion de jeudi prochain pour l'atelier 2 ?	M. Dussault mentionne que la lettre sera amenée la semaine suivante lors de l'Atelier 2 et qu'elle sera aussi jointe au compte rendu de la réunion.

**ACTION DE SUIVI**: Inclure la lettre reçue par M. Berthiaume au compte rendu de la présente réunion et en amener des copies lors de l'Atelier 2 sur le projet de développement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie le 13 décembre prochain, ainsi que lors de la prochaine réunion du Comité de vigilance.

### 4.5 Activités de communication (site web)

M. Dussault mentionne que ce point a été ajouté à l'ordre du jour puisqu'il a souvent été soulevé au cours d'autres réunions. La création d'un site web pour le Comité de vigilance vise à donner un véhicule de plus au Comité afin de communiquer avec le public. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet embryonnaire qui mérite d'être bonifié par le biais des commentaires et des réflexions des membres du Comité.

Il mentionne que le projet consiste en un site web permettant au public de suivre les travaux du Comité, les différents documents et les sujets traités lors des réunions pouvant y être présentés. Bref, il s'agit d'un site assez simple, mais permettant d'avoir accès à l'ensemble des informations sur le Comité. Il ajoute qu'avant d'aller plus loin dans la démarche, WM a souhaité présenter aux membres du Comité ce a quoi pourrait ressembler le site.

M. Vincelette, distribue l'arborescence du site Internet. (Annexe 6) La présentation Power Point donnant un aperçu du contenu du site Internet est présentée à l'annexe 7.

À la suite de cette intervention, les suggestions et commentaires suivants ont été formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Où logera ce site, dans le site principal de WM ?	Non, en fait il sera un site autonome avec sa propre signature, soit celle du Comité. Quelqu'un qui cliquera <i>Comité de vigilance de Sainte-Sophie</i> tombera sur ce site indépendant et réservé au Comité de vigilance.
	M. Dussault ajoute que le site conservera la sobriété des documents du Comité et qu'il n'aura aucunement les couleurs de WM. Tous les documents fournis depuis le jour 1 du Comité seront présentés sur le site, qu'il s'agisse des comptes rendus des réunions ou de tous autres documents pertinents. Le site sera en fait comme une bibliothèque virtuelle regroupant l'ensemble des informations concernant le Comité de vigilance.

# Questions ou commentaires

### Réponses

En termes de contenu, étant donné que nous ne sommes pas des spécialistes de sites web, nous nous sommes fait conseiller par Transfert Environnement qui nous a proposé un certain nombre de rubriques. Il s'agit d'un site avec une section «Accueil» et une section «Nouvelles». Ensuite, l'organisme sera présenté par la description du Comité de vigilance. Suivrons un bref historique, ainsi que les documents adoptés concernant le mandat, le statut, les règles de fonctionnement du Comité.

Une section portera sur les communications, avec les communiqués de presse et les articles de journaux. Il pourrait aussi y avoir une section sur le site de WM avec des documents techniques, des cartes et autres, ainsi que des informations sur les opérations et les projets en cours.

Le site est public. Il inclura le registre des plaintes mis à jour régulièrement et accessible pour tous. Des explications seront fournies sur la démarche d'un dépôt d'une plainte avec les coordonnées du responsable du site ou un lien direct lui permettant de recevoir les plaintes formulées.

Une section est prévue sur les odeurs avec des indications pour aviser les gens sur les possibilités d'odeurs lors d'activités spéciales au site. Finalement, s'il y a consentement du Comité, on retrouvera les coordonnés des membres et d'une personne contact pour rejoindre le Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce possible de savoir le nombre de visiteur sur le site ?	M. Delisle répond qu'il s'agit de mettre un compteur et que oui c'est possible. Il ajoute que les rubriques dont parle M. Dussault sont un menu défilant parmi lesquels les gens choisissent et qui permet d'ouvrir chacune des sections.
Y aura-t-il un lien vers votre site ?	En effet, dans la description du projet, il est prévu qu'un lien soit fait vers le site de WM.
Peut-on aussi mettre un lien à partir du site de WM vers celui du Comité ?	Oui, c'est une très bonne idée à prendre en considération. C'est pris en note.
	M. Dussault ajoute que si les membres le souhaitent, il pourrait y avoir un lien du site de WM, pas le site corporatif mais bien celui du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, vers le site du Comité et viceversa.
Il peut y avoir plusieurs liens, dont à partir du site du Comité technique agricole, de la municipalité de Sainte-Sophie, les comités auxquels la MRC participe, etc.	M. Delisle répond que oui, en effet, c'est possible et qu'il s'agit juste de faire le contact et de s'assurer que les webmestres de chacun des sites installent le lien.
	M. Dussault demande s'il y a d'autres questions ou commentaires concernant le projet.
Non, tout est clair pour nous, tout est là.	M. Mercier mentionne que de toute façon il est possible de commencer comme cela et de modifier le site au fur et à mesure.
	M. Delisle ajoute qu'il est possible avant de le mettre en ligne pour le grand public de le mettre en ligne avec un code pour les membres du Comité afin qu'ils aillent le voir et qu'ils donnent leurs commentaires.

Questions ou commentaires	Réponses
	M. Dussault ajoute qu'avec la convocation pour la prochaine réunion sera envoyé le lien pour que les membres aillent sur le site et qu'ils apportent leurs commentaires lors de la prochaine rencontre.

**ACTION DE SUIVI** : Inclure dans la convocation envoyée aux membres du Comité de vigilance pour la prochaine réunion le lien sécurisé du site Internet du Comité afin que ces derniers puissent le consulter et donner leurs commentaires lors de la dite réunion.

# 5. DEMANDES DE MODIFICATION DU DÉCRET D'AUTORISATION

### 5.1 Arrêt du suivi de la qualité de l'air

M. Dussault informe les membres du Comité que WM a suivi la procédure du MDDEP pour demander une modification du décret d'autorisation de 2004 afin de cesser le suivi de la qualité de l'air au site de Sainte-Sophie. La demande formelle a été envoyée et WM espère que le Conseil des ministres prendra une décision sous peu et transmettra une réponse officielle à cet effet dans les prochains mois. Toutefois, il ajoute qu'il se peut que pour le projet de développement du site, le MDDEP demande par décret une nouvelle procédure de suivi de la qualité de l'air, un point qui a d'ailleurs été spécifié dans la lettre du MDDEP envoyée à WM en réponse à la demande de modification du décret d'autorisation. (Annexe 5)

#### M. Berthiaume cite le passage où il est fait mention du point en guestion :

Par contre, un nouveau suivi de la qualité de l'air pour une durée d'une année, selon les mêmes modalités d'interprétation et condition du décret 1068-2004 est à prévoir pour le futur. Cette année supplémentaire pourrait être réalisée lorsque la quantité de matières résiduelles éliminées dans l'ensemble de ce site aura atteint trois fois le volume enfoui au moment du début de ce suivi imposé par le décret 1068-2004 (incluant les volumes de l'ancien LES et du décret 919-2003). Cette exigence, ou une semblable, pourrait être imposée dans le prochain décret pour agrandissement.

### 5.2 Modification du point de rejet des eaux usées

M. Daniel Brien, directeur des lieux d'enfouissement de WM, explique la procédure d'obtention d'un décret ministériel, soit le certificat d'autorisation du projet, ainsi que la démarche de modification de ce dernier. Il ajoute qu'étant donné que le point de suivi de la qualité de l'air et celui de rejet des eaux de lixiviation sont inclus dans le même décret, la demande de modification porte sur ces deux points.

Il mentionne que, tel que discuté lors de la dernière réunion du Comité, WM regarde pour ne plus rejeter les eaux dans le Ruisseau aux Castors situé à proximité du site, mais bien dans la Rivière Jourdain. Le débit de cette rivière est sept fois plus important que celui du ruisseau présentement utilisé. Ceci permettra de minimiser les impacts. Le projet présente donc des avantages non négligeables du point de vue de la qualité de l'environnement.

WM a effectué une dizaine de forages le long de la 1ère rue afin de déterminer le trajet de la conduite vers le nouveau point de rejet.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
C'est un fossé pour se rendre à la Rivière Jourdain ?	M. Brien répond que ce n'est pas un fossé mais une conduite fermée souterraine.
De quelle longueur ?	Environ 5 kilomètres.
De quel diamètre ?	De façon préliminaire, on peut dire 8 pouces.  Nous avons discuté avec le Ministère à ce sujet, ses représentants sont très ouverts à cette demande. Quand nous aurons plus
	de données, nous allons élaborer la demande comme telle, que nous soumettrons au Ministère pendant l'hiver et, si c'est accepté, le projet sera réalisé au printemps prochain.
Concernant la qualité de l'eau qui est rejetée, quelle est la concentration de phosphore?	M. Brien répond qu'à la base, il n'y a pas beaucoup de phosphore dans les eaux de lixivitation et qu'il faut plutôt en ajouter pour permettre le traitement.

Questions ou commentaires	Réponses
	Concernant la qualité de l'eau, une vérification est faite une fois par année afin de vérifier si les eaux rejetées respectent les objectifs environnementaux de rejet. Ces objectifs ont été énoncés par le MDDEP. Chaque année WM analyse des échantillons des eaux rejetées afin de vérifier si les objectifs fixés par le Ministère sont respectés.
	M. Brien ajoute que généralement la présence de phosphore dans les eaux n'est pas problématique. Il faut même ajouter de l'acide phosphorique pour nourrir les bactéries qui digèrent et décomposent les matières organiques dans le processus de traitement des eaux. L'azote ammoniacal est le composé problématique. Pour cette raison, le système de traitement des eaux a été principalement conçu afin de rencontrer l'objectif de rejet pour réduire la concentration d'azote.
Est-ce possible d'avoir les résultats de ces tests d'échantillonnage de la qualité des eaux rejetées ?	Oui, ils seront présentés lors de la prochaine réunion.
À partir du site, comment la conduite atteint la Rivière Jourdain ?	Selon le projet actuel, la conduite va longer la 1ère rue et traverser la Montée Masson. De l'autre côté, un peu plus loin, la conduite rejoindra la Rivière Jourdain.
Ce sera dans l'emprise du rang ?	La conduite sera enfouie dans l'emprise de la rue, des traversées et les sections sous la rue se faisant par forage directionnel sans creusage en surface.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que cela va endommager la rue ?	Non, c'est une des raisons pour lesquelles WM souhaite recourir au forage directionnel. Si jamais les travaux brisent la route, WM s'engage toutefois à réparer les bris.  M. Dussault ajoute que des pourparlers sont en cours avec la municipalité pour avoir l'autorisation d'effectuer le forage directionnel afin d'éviter les bris.

**ACTION DE SUIVI:** Préparer une présentation des résultats des échantillonnages sur la qualité des eaux rejetées pour la prochaine réunion du Comité de vigilance.

### **PAUSE**

# 6. COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE: RAPPORT DES ACTIVITÉS ET ENTENTE

M. Dussault présente ce point et demande à Madame Danielle Simard, représentante de la municipalité, d'expliquer aux membres du Comité le rapport des activités du Comité technique agricole (CTA).

Mme Simard parle de la création du CTA en octobre 2003 (Annexe 8). À la suite d'une demande par WM de dézoner les terres agricoles requises à son projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Responsable des questions agricoles à la MRC de la Rivière du Nord, le Comité consultatif agricole (CCA) a demandé qu'un protocole d'entente soit élaboré pour compenser la perte de terres agricoles causée par le projet.

Cette entente a donné lieu à la création du Comité technique agricole (CTA), composé du préfet de la MRC, du maire de la municipalité, d'un représentant du secteur agricole, d'un membre du Conseil régional de l'environnement (CRE) et d'un représentant de WM. La première tâche du CTA fut d'évaluer les impacts du projet de WM sur le milieu agricole et de développer des mesures d'atténuation et de compensation.

Par la suite, le CTA a négocié certaines mesures incluses dans une entente qui sera signée créant un fonds en fiducie. Elle ajoute que ce Fonds de valorisation agricole est doté d'un montant de départ de 500 000 \$ ; un montant de 200 000 \$ supplémentaire y sera versé dès que l'autorisation pour l'ensemble des 65 hectares du projet de WM sera octroyée.

À la suite de cette intervention, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
De quelle manière cet argent sera-t-il dépensé ?	Mme Simard explique que le fonds sera géré par le Centre local de développement (CLD) de la Rivière du Nord qui possède une bonne expertise en la matière puisqu'il gère l'ensemble des fonds de développement économique de la région. En fait, le CLD supervisera l'organisme, formé de bénévoles, qui aura la charge d e décider des modalités d'utilisation du fonds.
	Le fonctionnement du fonds sera défini par les membres de l'organisme qui aura à déterminer la méthode de versement et la procédure de sélection des projets qui en bénéficieront. Les membres de l'organisme seront désignés à la fin décembre ou au début de janvier.  Les compensations financières seront octroyées aux meilleurs projets et s'adresseront en priorité à ceux à proximité du site.
Quel est le périmètre couvert par le projet de fonds ?	M. Dussault répond qu'il ne possède pas les chiffres précis en termes de périmètre, mais qu'ils ne sont pas difficiles à avoir.
Est-ce que le Trait-Carré et la route 158 font partie du périmètre ?	Oui, le Trait-Carré et la route 158 sont inclus dans le projet.

Questions ou commentaires	Réponses
Comment les limites du périmètre ont été définies ?	Mme Simard mentionne que ce fut un consensus de la part des membres du Comité de rejoindre les agriculteurs les plus touchés par le projet. Le périmètre va donc au-delà des limites de la MRC de la Rivière du Nord et il touche une partie de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel.
Il y a des terres touchées par le projet dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines ?	Oui, les gens de Sainte-Anne-des-Plaines ont aussi accès au fonds.
	M. Dussault mentionne la grande maturité de la MRC de la Rivière-du-Nord qui a accepté que le projet déborde les limites de son territoire.
	Mme Simard ajoute que le but du projet est de favoriser le secteur agricole et non pas seulement le territoire municipal de la MRC.
Seulement les intérêts du 700 000 \$ seront utilisés ?	Les règles d'attribution du 700 000 \$ ne sont pas encore définies. Est-ce que ce seront des subventions ou des prêts sans intérêt tout cela sera déterminé au début du mois de janvier et sera annoncé publiquement. Les agriculteurs seront informés de la procédure à suivre.
Est-ce que les membres éventuels de l'organisme ont été choisis ?	Des lettres ont été envoyées à des membres potentiels identifiés par le CTA. On parle, entre autres, d'un représentant de la MRC, d'agriculteurs concernés dont deux de Sainte-Sophie, le président de l'UPA de la région, un représentant d'un organisme environnemental, des représentants des différentes municipalités touchées par le projet, etc.

# 7. DIVERS

# 7.1 Nouveautés techniques

M. Delisle mentionne qu'un participant a ajouté un point sur les nouveautés techniques et il lui laisse donc le soin de présenter son point.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Avez-vous entendu parlé d'une nouvelle technologie d'incinération des déchets dans la banlieue d'Ottawa ?	M. Dussault mentionne que c'est une entreprise nommée Plasco et qu'il s'agit d'un traitement au plasma.
	M. Delisle ajoute qu'il s'agit d'une vitrification par un arc électrique, donc d'un traitement à très haut voltage donnant un résidu minéral inerte après que les déchets soient passés dans la machine servant au traitement. C'est une innovation, donc encore à l'essai.  M. Brien ajoute que cette technique permet de récupérer beaucoup d'énergie et de chaleur qui peuvent être réutilisés.
Est-ce qu'il s'agit de la technologie qui a été proposée à la CMM ?	Non, en fait on parle d'une autre technologie, la gazéification. Ce n'est pas la même technique, les deux se ressemblent un peu ; mais au niveau chimique et du traitement moléculaire ce n'est pas la même chose. La gazéification est une combustion, alors que l'autre fonctionne par un courant électrique.
Qu'est-ce que ça donne comme volume de déchets ?	Le pourcentage est difficile à déterminer, puisqu'on ne parle généralement pas de déchets domestiques.

Questions ou commentaires	Réponses
De quel type d'énergie s'agit-il pour le procédé de gazéification ?	WM n'a pas de détails sur la question.  M. Delisle ajoute que le sujet pourrait être traité éventuellement lors d'une prochaine réunion.

**ACTION DE SUIVI :** Apporter des précisions sur la technologie Plasco pour une prochaine réunion.

# 8. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 28 février, à 19 h 00

La réunion s'est terminée à 20 h 45.

Marie-Noëlle Sergerie Rapporteure